



**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA  
COMMUNAUTE URBAINE DE LYON**

**ARRETE N° 2005-01-10-R-0007**

commune(s) : Lyon 9°

objet : **Déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire Ilot Louis Juttet/Ben Gourion à Lyon 9° et Champagne au Mont d'Or**

service : Direction générale - Direction de la voirie

n° provisoire 7675

*Le président du conseil de la communauté urbaine de Lyon,*

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la voirie routière ;

Sur proposition du directeur général des services de la communauté urbaine de Lyon ;

**arrête**

**Article 1er** - Le projet de déclassement du domaine public de voirie communautaire, de l'Ilot Louis Juttet/Ben Gourion, sera soumis à une enquête publique dans les formes prescrites par les articles R 141-4 et suivants du code de la voirie routière.

En conséquence, le dossier d'enquête sera déposé pendant quinze jours entiers et consécutifs, du 17 février 2005 au 3 mars 2005 inclus pour Champagne au Mont d'Or et du 18 février 2005 au 4 mars 2005 inclus pour Lyon 9°, où chaque habitant ou tiers intéressé pourra en prendre connaissance :

- à la mairie de Lyon 9°, du lundi au vendredi de 8 h 45 à 16 h 45,

- à la mairie de Champagne au Mont d'Or, le mardi de 14 h à 16 h 30, le mercredi de 9 h à 12 h 30 et le jeudi de 14 h 30 à 17 h,

- à la communauté urbaine de Lyon, direction de la voirie, unité gestion du domaine public 66, rue Voltaire 69003 Lyon, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h.

Pendant ce délai, les observations du public pourront être consignées directement sur le registre prévu à cet effet ou être adressées, par écrit, à monsieur le commissaire-enquêteur (mairie de Lyon 9° et Champagne au Mont d'Or) qui les annexera au registre.

Le dernier jour de l'enquête, monsieur le commissaire-enquêteur recevra à la mairie de Champagne au Mont d'Or le 3 mars 2005, de 15 h à 17 h et à la mairie de Lyon 9° le 4 mars 2005, de 14 h 45 à 16 h 45, les déclarations concernant ce projet.

**Article 2** - Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, le présent arrêté sera publié par voie d'affiche à la mairie de Lyon 9°, à la mairie de Champagne au Mont d'Or et au siège de la communauté urbaine de Lyon.

**Article 3** - Le registre d'enquête sera clos et signé le 3 mars 2005 au soir pour Champagne au Mont d'Or et le 4 mars 2005 au soir pour Lyon 9°, par monsieur le commissaire-enquêteur qui visera et signera les autres pièces de l'instruction ayant servi de base à l'enquête et formulera son avis motivé après s'être entouré de tous les renseignements nécessaires.

Le dossier ainsi établi sera transmis par monsieur le commissaire-enquêteur.

**Article 4** - Conformément aux dispositions ci-dessus,

monsieur Bruno Herman, retraité, est nommé commissaire-enquêteur et procédera en cette qualité à l'enquête publique.

**Article 5** - Le directeur général de la communauté urbaine de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 10 janvier 2005

Le président et, par délégation,  
le vice-président chargé de la voirie  
et de la signalisation,

Claude Pillonel.